



DELSOL Avocats lance le concours annuel de son fonds de dotation



Comme chaque année depuis 9 ans, DELSOL Avocats organise un appel à projets pour sélectionner les bénéficiaires des prix de son fonds de dotation, qui s'élèveront en 2018 à 30 000 € au total.



[Visualiser l'article](#)

Créé en février 2009, le fonds de dotation DELSOL Avocats est l'un des premiers à avoir vu le jour en France. Il a pour vocation de porter les actions de mécénat du cabinet animé par la volonté de ses associés et collaborateurs de s'engager aux côtés de projets porteurs de valeurs humaines fortes.

Le concours national organisé en partenariat avec le Forum National des Associations et des Fondations vise à récompenser des lauréats qui sauront se démarquer à la fois par leur caractère altruiste et par l'approche entrepreneuriale de leur développement.

Il s'agit pour le fonds de récompenser des projets qui ont pour objectif l'amélioration et l'épanouissement matériel, intellectuel ou moral des personnes et de leur environnement et tout particulièrement ceux favorisant la dignité personnelle.

Cette année encore, l'Association Française des Fundraisers (AFF) offrira aux 3 lauréats une formation de 2 jours ou une conférence de leur choix et le Fonds de dotation EIG remettra son propre prix de 17 000 € au lauréat du concours intitulé "Les innovants sont moteur".

La procédure se déroulera en 4 étapes clés :

1. jusqu'au 17 septembre 2018 : retrait et dépôt des dossiers de candidature auprès du cabinet DELSOL Avocats (fondsdedotation@delsolavocats.com),
2. présélection de 5 projets par le conseil d'administration du fonds de dotation,
3. le 17 octobre 2018 : présentation orale en public par les 5 porteurs de projets lors du Forum National des Associations et des Fondations qui se tient à Paris,
4. remise des prix : le même jour, 3 lauréats sont déterminés par un jury composé de membres du fonds de dotation, de membres du Forum National des Associations et des Fondations et de personnalités du monde associatif, puis remise des prix ; la répartition des sommes étant de 17 000 € pour le premier prix, 8 000 € pour le second et 5 000 € pour le troisième. Les 2 autres associations présélectionnées recevront chacune une somme de 1 000 €.

L'équipe " Organisations non lucratives - Entrepreneuriat social ", qui est à l'origine du fonds de dotation, est investie dans sa gestion au quotidien et dans le suivi des lauréats.

Forte de 20 avocats spécifiquement dédiés, dont 4 associés, Alexis BECQUART , Laurent BUTSTRAËN , Xavier DELSOL , Lionel DEVIC , c'est l'équipe la plus importante et structurée du marché français.